

Les Anglais envoyèrent aussitôt après un détachement au fort de *Gemesic*, dans la rivière St. Jean, pour enlever M. DE MAISON, qui y commandait; ce qui fut exécuté sans résistance. L'auteur de ces hostilités n'avait pas de commission, et fut désavoué; mais le mal était fait, et les troubles où était le Canada ne permirent pas de le réparer de suite.

Nous venons de voir que M. de Courcelles venait d'être remplacé par le comte de Frontenac (LOUIS DE BUADE) comme gouverneur-général. "Le caractère de ce dernier, dit l'auteur des *Beautés de l'Histoire du Canada*, a quelque chose de trop extraordinaire pour être passé sous silence. Les relations le peignent comme un homme doué de grandeur d'âme et d'héroïsme; ferme de caractère, mais altier et indomptable; ayant de grandes vues, mais incapable de céder aux conseils et de modifier ses desseins; courageux, persévérant, homme d'esprit, homme de cour, mais susceptible de préventions; sacrifiant la justice à ses haines personnelles, et le succès d'une entreprise au triomphe de ses préjugés: ambitieux, ardent; homme dont on avait tout à espérer et beaucoup à craindre."

M. de Frontenac s'était brouillé d'abord avec les ecclésiastiques et les missionnaires; M. de SALIGNAC FE'NE'LOX, du séminaire de St. Sulpice, fut mis en prison, sous prétexte qu'il avait prêché contre le comte de Frontenac, et qu'il avait tiré des attestations des habitans de Montréal en faveur de M. Perrot, leur gouverneur, que le général avait fait mettre aux arrêts, apparemment pour avoir pris le parti de ses adversaires, ou être contrevenu à ses ordres. Il se brouilla ensuite avec M. DUCHESNEAU, qui avait succédé à M. Talon, comme intendant. Ce dernier, et ceux des habitans qui avaient à cœur la bonne administration de la justice, se plaignaient surtout que le gouverneur n'avait composé le conseil supérieur que de gens qui lui étaient entièrement dévoués, et que par-là il s'était rendu l'arbitre souverain de la justice, et tenait tout le monde sous le joug; qu'on ne voyait qu'huissiers en campagne, et que depuis six ou sept mois, il y avait eu plus de procès dans la Nouvelle France qu'on n'y en avait vu depuis cinquante ou soixante ans; qu'enfin il regnait partout une telle confusion, que si cet état de choses ne changeait, il y avait tout à craindre pour la colonie.

Il faut pourtant avouer, dit Charlevoix, que tous les coups de vigueur que fit alors le comte de Frontenac ne furent pas repréhensibles, quant au fond; mais, ajoute cet historien, lors même qu'il usait le plus à propos de sévérité, il le faisait avec un air de violence, et des manières si hautaines, qu'il diminuait beaucoup le tort des coupables, en rendant le châtement odieux; ce qui le jetait souvent, et quelquefois même la cour, dans de très grands embarras.

Le terrain de la Prairie de la Magdeleine ne se trouvant pa